

REGLEMENTATION ET CRITERES DE SELECTION DES COMITES D'ORGANISATION LOCAUX (COL)

1. Composition du dossier de candidature

Pour être recevable, le COL doit se référer à la notice de candidature transmise chaque saison, et tout dossier doit impérativement comporter les pièces suivantes :

- Lettre de candidature officielle : document signé par le représentant légal de la structure porteuse.
- Identification du référent COL : coordonnées complètes (Prénom, Nom, courriel, téléphone) de la personne responsable du suivi du dossier.
- Dossier de présentation détaillé : document décrivant l'infrastructure, les ressources humaines et la vision de l'événement.
- Volet financier : budget prévisionnel équilibré et calendrier de réalisation.
- Validations institutionnelles : avis motivés du Comité Territorial et de la Ligue régionale concernée.
- Respect du calendrier : respect des délais de candidature

2. Critères d'évaluation (cas de candidatures multiples)

En cas de mise en concurrence, les dossiers sont évalués selon une grille indicative. L'objectif est de garantir la meilleure expérience possible pour les athlètes et le public.

Note : Cette grille est un outil d'aide à la décision. La fédération se réserve le droit de privilégier un critère spécifique (cohérence du calendrier, développement territorial, éco-responsabilité, etc.) selon les objectifs stratégiques de la saison.

Infrastructures sportives

- Qualité de la SAE : largeur, hauteur et profil (adéquation avec la compétition attendue)
- Qualité et quantité des prises et volumes : état, qualité, quantité et ancienneté du matériel

- Zone d'échauffement et d'isolement : évaluation de la surface et de la qualité des structures en fonction du flux de compétiteurs attendus.
- Capacité d'accueil (jauge) : adéquation entre le nombre de places assises et le rayonnement de la compétition

Expérience et savoir-faire

- Historique du COL : analyse des événements organisés au cours des dernières années (niveau des compétitions organisées, respect des cahiers des charges précédents).

Accueil et logistique

- Expérience spectateurs : qualité des services (installation, restauration, visibilité, sanitaires, animations annexes).
- Accessibilité du site : proximité des axes routiers, gares ou aéroports, et disponibilité de parkings.
- Offre d'hébergement : capacité hôtelière à proximité immédiate, diversité des tarifs et facilité de réservation pour les clubs.

3. Processus de validation

Le choix final de l'organisateur s'inscrit dans un processus décisionnel en deux étapes principales :

- Document sur les critères de sélection : proposé par le département compétition en Bureau fédéral et présenté, pour information, au réseau compétition Escalade des Ligues et au Conseil d'Administration.
- Validation annuelle du calendrier : instruit et présenté par le département compétition et le département haut niveau, validée par le Bureau fédéral et le CA.